

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
23 janvier 2017

Dossier complet le

N° d'enregistrement
2017-ARA-DP-00319

1. Intitulé du projet

Aménagement de la retenue du moulin de Dompierre-sur-Veyle

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
3.1.2.0	La longueur cumulée de cours d'eau sur lequel le profil en travers sera modifié par le projet est de 165 m (régime d'autorisation)
3.1.5.0 Rubrique n°10 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016	La surface cumulée sur laquelle le fond du lit actuel est susceptible d'être modifié dans le cadre des travaux de renaturation du lit et d'environ 1300 m ² (emprise du lit du plan d'eau) (régime d'autorisation) <u>Correction autorité environnementale du 31 janvier 2017</u>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le site du Moulin de Dompierre est situé sur la partie amont de la Veyle. Il se compose d'un vannage de prise d'eau pour l'alimentation du moulin et d'un seuil de décharge. Lorsqu'ils sont fermés, ces ouvrages forment en amont une retenue dont la surface a été agrandie artificiellement dans les années 70 à des fins d'agrément (pêche, camping...).

Cette retenue agit dès lors comme un vaste piège à sédiments de la rivière Veyle, perturbant la continuité de son transit sédimentaire en générant un envasement très important de la retenue. Par ailleurs, cette retenue participe de manière importante au réchauffement de l'eau de la Veyle en période d'étiage, particulièrement dommageable pour certaines espèces piscicoles présentes à l'aval.

Dans le cadre du Contrat de Rivière Veyle 2015-2020, le SMVV envisage la réalisation de travaux d'aménagement devant permettre le rétablissement de la continuité sédimentaire de la Veyle, ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'eau par forte limitation du réchauffement.

Les travaux prévus consistent en la restauration d'un lit mineur de la Veyle en rive droite de l'actuelle retenue, dont il sera séparé par l'érection d'un merlon en panneaux cellulaires de géoalvéoles, tout en aménageant un dispositif de vidange et de surverse entre la Veyle et le reste de la retenue, qui devient ainsi une annexe hydraulique de la rivière.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement consiste à isoler l'écoulement principal de la Veyle afin de limiter à la fois le piégeage des sédiments et l'effet de réchauffement de l'eau dans la Veyle dans l'actuelle retenue du moulin

L'opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de restauration physique de la masse d'eau et a pour objectif l'amélioration de la continuité sédimentaire (voire si possible l'amélioration de la continuité piscicole), ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau notamment par limitation du réchauffement de l'eau lié à la présence du plan d'eau

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent en la mise en œuvre d'un merlon de séparation permettant la recréation du lit mineur de la Veyle en rive droite de l'actuelle retenue.

La solution technique retenue pour la construction de ce merlon est la mise en œuvre d'une structure en géogrilles cellulaires de type Terralvéoles, procédé développé par la société AquaTerra Solutions.

Cette structure en géoalvéoles sera remplie par des alluvions fines purgées au préalable et par des sédiments extraits du fond de la retenue. Une estimation du tassement et du fluage des matériaux sera effectuée dans le cadre d'un suivi géotechnique des phases projet et travaux.

Plusieurs panneaux cellulaires seront ainsi superposés pour former le merlon, présentant l'avantage d'être végétalisables et permettant une valorisation des matériaux présents sur le site.

Ce merlon n'a pas vocation à faire office de digue, et ne sera pas étanche. Le lit mineur de la Veyle nouvellement créé et l'annexe hydraulique que constituera le reste de la retenue feront l'objet d'échanges hydrauliques limités mais permanents.

L'assise de l'ouvrage sera, pour des raisons de stabilité, établie sur les graves alluvionnaires du fond de la retenue. Son arase sera fixée au-dessus du niveau maximal susceptible d'être atteint en crue centennale.

Un déversoir de sécurité et un dispositif de vidange seront par ailleurs aménagés en aval de l'annexe hydraulique, afin de sécuriser le site en période crues ou de permettre sa vidange en cas de besoin d'entretien ou autres.

Les dimensions du merlon sont les suivantes :

- Longueur : 150m entre la berge de séparation entre la rivière et la retenue
- Largeur : 1m en crête et 4m en base
- Hauteur : entre 3 et 3,5 m au dessus de l'assise graveleuse, entre 2,2 et 2,7 mètres au dessus du terrain naturel (alluvions fines)

Au terme des travaux, le nouveau lit mineur de la Veyle occupera une emprise de 600m² pour 165 m de long, et l'annexe hydraulique 6000 m²

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux achevés, la nouvelle rivière et son annexe hydraulique seront gérés par la commune de Dompierre-sur-Veyle qui en est propriétaire. Les ouvrages hydrauliques continueront à être gérés par les propriétaires du moulin, dans le cadre de leur droit d'eau fondé en titre. Le Syndicat s'engage cependant à assurer un travail d'animation sur ce site jusqu'au terme du Contrat de rivière afin de déterminer les modalités de gestion des vannages les plus pertinentes du point de vue hydraulique et écologique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette opération sera soumise à une procédure administrative d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau, sur les rubriques citées au 3. du présent document.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau (rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions du merlon : 150 m de long, largeur de 4m en base et 1m en crête, hauteur entre 2,2 et 2,7m du terrain naturel	
Futur lit mineur de la Veyle : 165 mètres de long pour 600 m ² d'emprise	
Futur annexe hydraulique : 6000 m ² pour un volume de 12 000 m ³	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
484 rue des Dombes, 01240 Dompierre-sur-Veyle	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___ Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___ Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Moulin datant d'avant la Révolution, retenue agrandie dans les années 1970

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Contrat de Rivière Veyle 2015-2020 : travaux de renaturation de rivière et de restauration de la continuité écologique, de restauration de zones humides, etc.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'une zone en eau de propriété communale, utilisée par les promeneurs et la société de pêche locale à des fins d'agrément

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 27 juin 2011

Le site d'intervention est majoritairement classé en zone UBL :

"La zone UBL est destinée à accueillir des équipements collectifs de loisirs sportifs ou culturels.

Pourront aussi s'y implanter des équipements collectifs à vocation sociale ou de santé et en particulier de type maison de retraite ou logements pour personnes âgées.

Elle concerne l'entrée Ouest de la commune ou se trouve l'ancien camping et des terrains de sports.

Il s'agit d'un secteur à faible densité de construction avec de grands espaces verts en bord de la Veyle"

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 820003786 : ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire de la Dombes
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant les travaux (15 jours environ)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif de cette opération est de permettre l'amélioration du fonctionnement hydraulique et de la qualité écologique d'une zone de retenue très fortement anthropisée et dégradée. Les interventions prévues sont strictement circonscrite au site de la retenue et doivent permettre de concilier les objectifs de restauration, fut-elle partielle, de la rivière (au moins sur les aspects de continuité sédimentaire

et de qualité de l'eau sur le paramètre température), et la volonté des acteurs locaux de conservation de l'étendue d'eau constituée par la retenue, site d'agrément important au niveau de la commune.

L'absence manifeste d'impact global sur la faune et la flore du site (si ce n'est positif à moyen et long terme sur la masse d'eau dans sa globalité) et sur son fonctionnement hydraulique global (pas d'impact sur les risques d'inondation du secteur ou sur les conditions de manipulation des ouvrages hydrauliques, qui restent les mêmes qu'auparavant) nous semble rendre superflue la réalisation d'une

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau (document provisoire) : ce document permettra au service instructeur de la présente demande d'avoir une description détaillée et complète du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MEZERIAT

le,

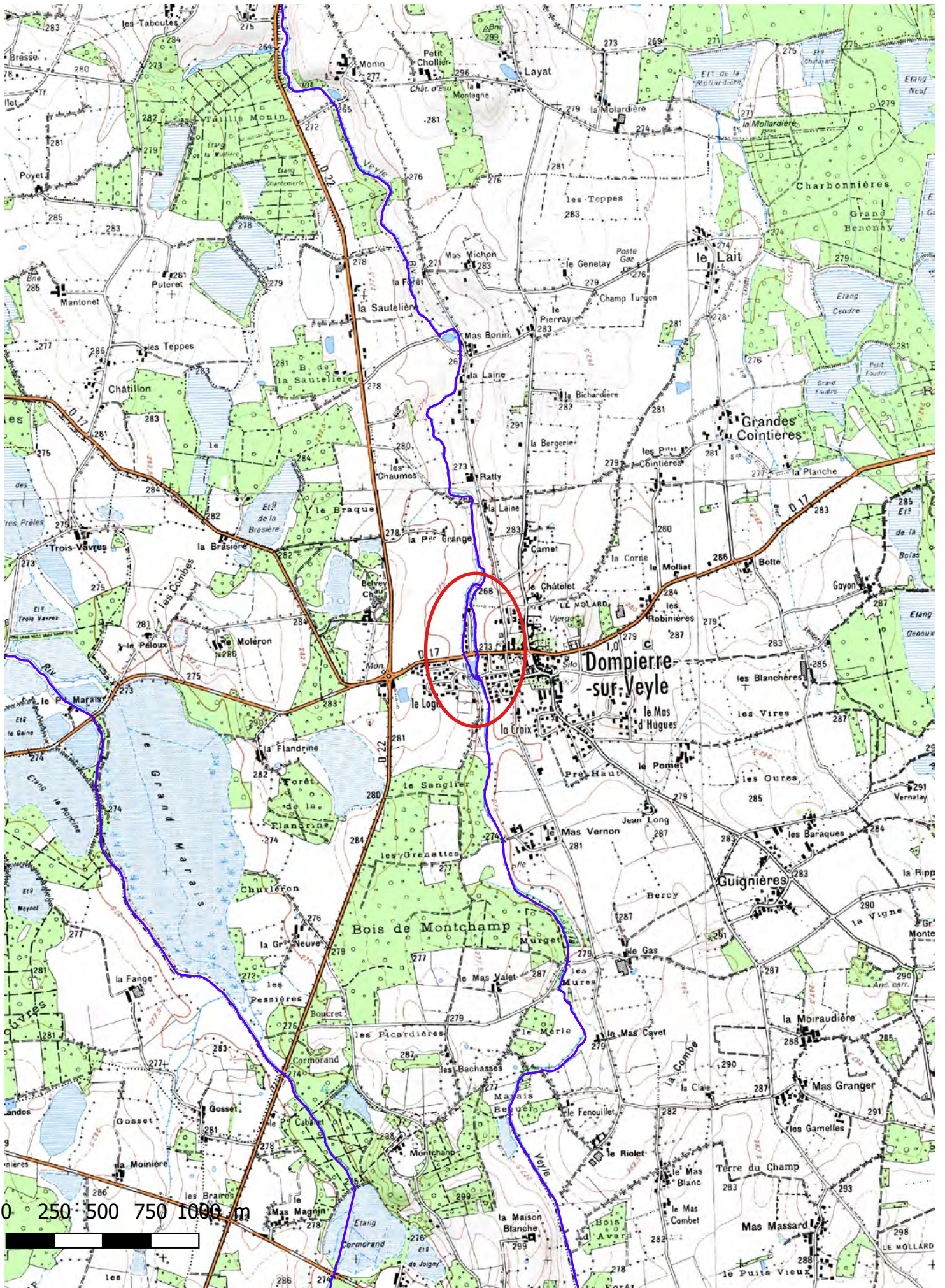
04 janvier 2016

Signature

Le Président, Robert BLOUZARD



ANNEXE 2 : plan de situation au 1/25000



Annexe 2: Localisation cartographique des prises de vue

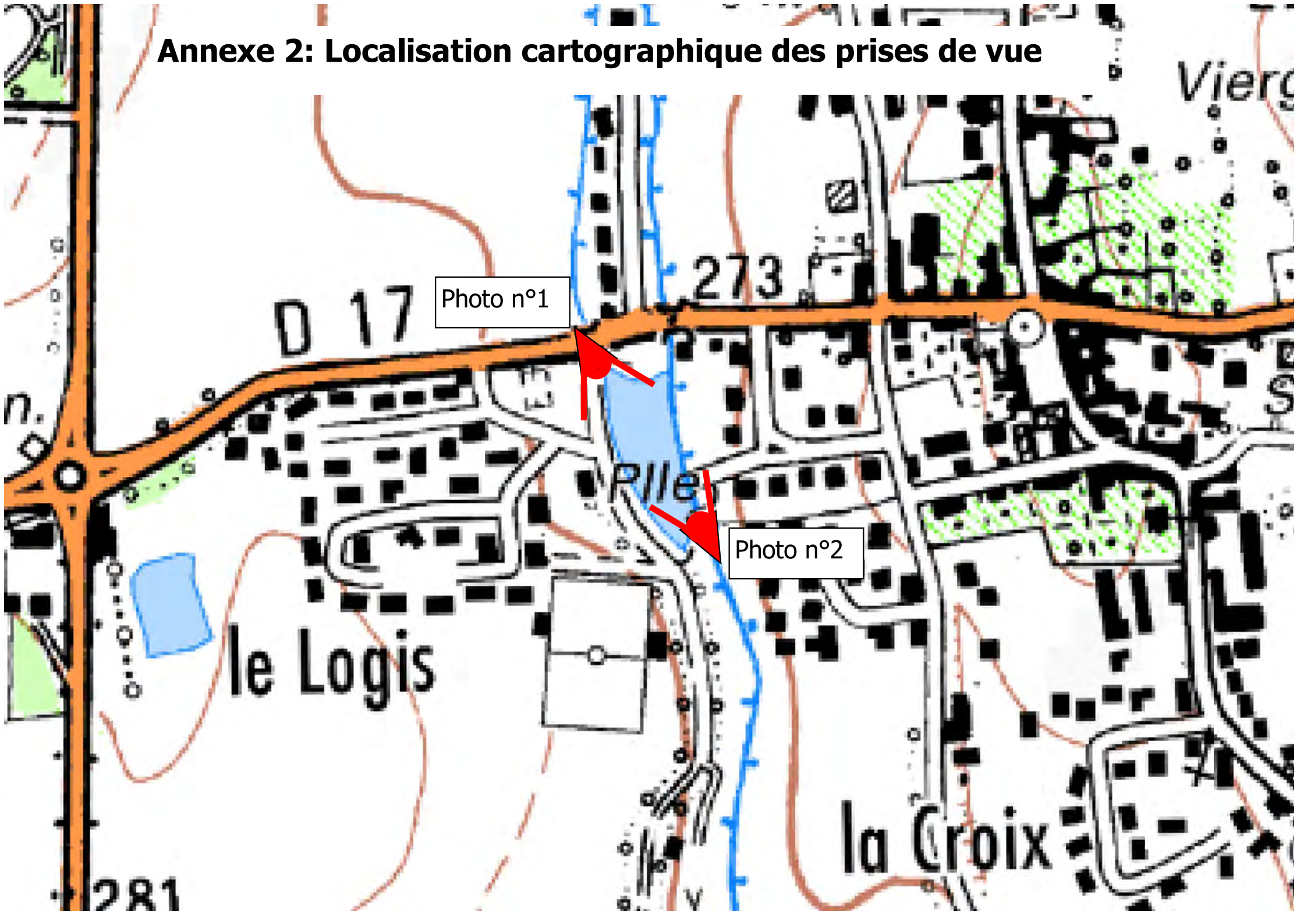


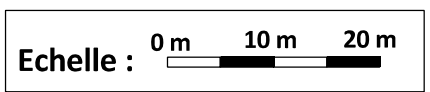
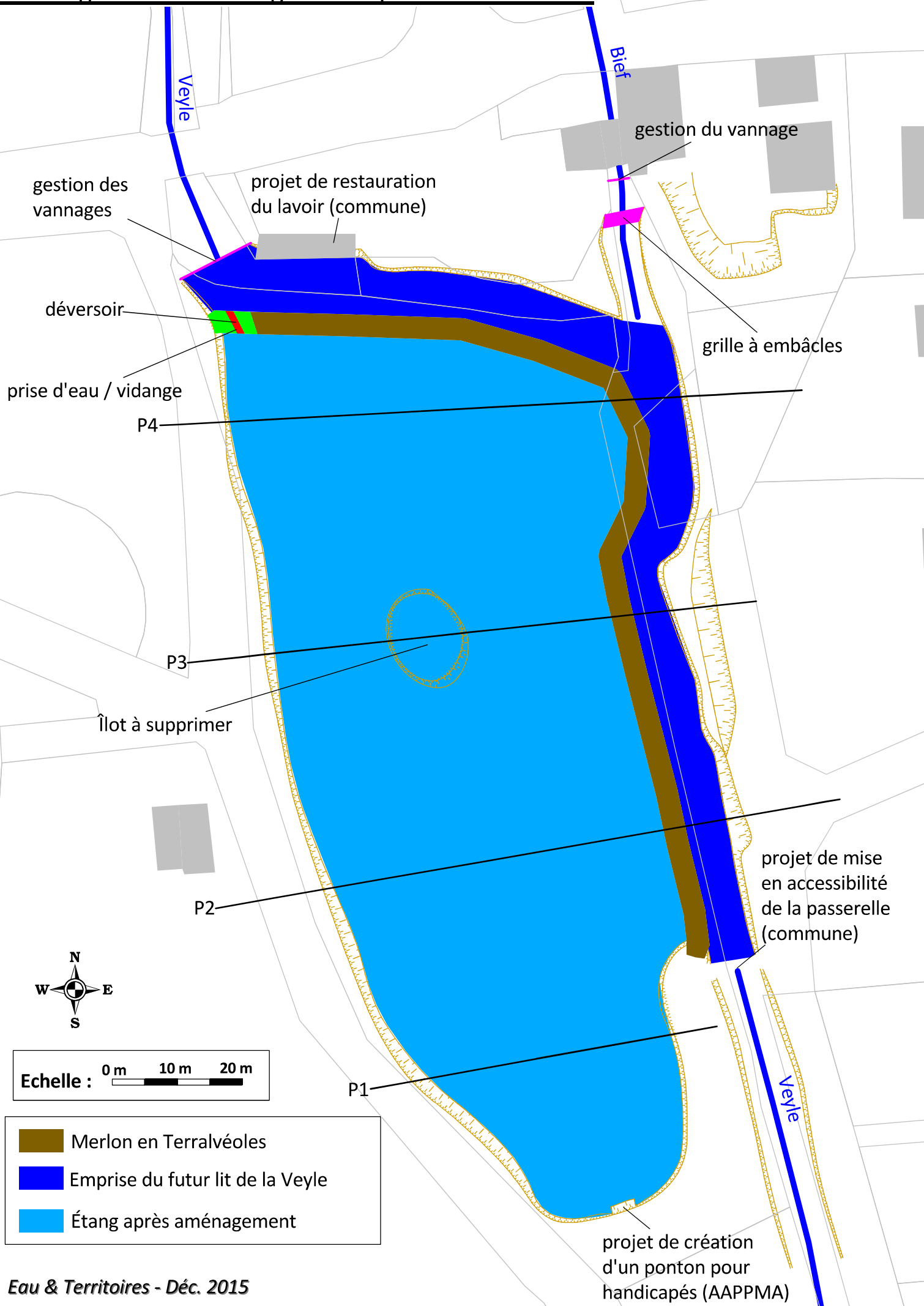


Photo n°1 prise depuis la RD 17 (nord-ouest du site) 6/03/2014



Photo n°2 prise depuis le sud-est du site) 6/03/2014

Aménagement de l'étang de Dompierre - Plan masse



- Merlon en Terralvéoles
- Emprise du futur lit de la Veyle
- Étang après aménagement